

regard sur Nangis

la lettre du maire

novembre 2011

Requalification du centre ville



La configuration des villages et des villes a fortement été modifiée au fil des années. Si certaines communes ont conservé leur traditionnelle place du village, d'autres au contraire, ont évolué vers une représentation plus moderne de leur centre-ville.

La plupart du temps, l'évolution de notre société a donné une place prépondérante aux véhicules au détriment des espaces piétonniers, de la sécurité et de la convivialité. Nangis n'a pas échappé à cette spirale infernale du "tout automobile".

Sans tomber dans une quelconque nostalgie, la tendance actuelle est plus axée vers un retour aux valeurs environnementales. Le développement durable est une recette qui semble prévaloir dans la réflexion des différents projets.

La volonté de redynamiser le centre-ville, d'améliorer son fonctionnement et de valoriser le cadre de vie de ses habitants sont les principes qui ont défini le cadre de réflexion du projet de requalification du centre-ville.

Les espaces créés vont permettre une meilleure circulation des piétons, dans des conditions de sécurité accrues ; les sens de circulation des véhicules seront redéfinis pour créer des mouvements circulaires en

direction de la Place Dupont Perrot, cœur de la ville. Ce qui redonnera le plaisir de se promener dans un cadre végétalisé et convivial, notamment avec la mise en place d'une double allée d'arbres créant ainsi un mail sur la place Dupont Perrot.

Ce projet d'envergure va modifier les comportements et les habitudes des habitants. Toute l'équipe en est consciente. Néanmoins, je suis persuadé que Nangis est en droit de se doter d'un centre-ville digne de ce nom.

Ce projet de requalification du centre-ville répond également à différents problèmes qui perturbent le bon fonctionnement de cet espace. Il va améliorer l'état des espaces piétonniers, fortement dégradés ; adapter les déplacements des véhicules, dans le respect des règles de sécurité et des sens de circulation ; valoriser le cadre de vie, par l'aménagement d'espaces verts et de mobilier urbain plus adapté.

Vous avez pu, au cours de différentes réunions que nous avons tenues pour la présentation de ce projet, en découvrir les grandes lignes. Nous essaierons de prendre en compte certaines remarques formulées, lors de ces rencontres, sans pour autant modifier la philosophie générale de notre projet.

Cette "Lettre du Maire" va vous permettre de mieux appréhender, et d'une manière plus précise, les principaux axes développés dans notre projet de requalification du centre-ville.

Nous espérons que ce dossier apportera des réponses à vos interrogations, et je vous en souhaite une bonne lecture.

Philippe Delannoy
Maire de Nangis

Dans le cadre de la volonté communale de redynamiser le centre-ville, d'améliorer son fonctionnement et de valoriser le cadre de vie de ses habitants, la commune de Nangis a décidé de réaliser d'un projet de requalification du centre-ville.

Les principes d'aménagement

La rue du Général Leclerc

Organisation de l'espace

Pour rappel, l'espace piéton, le stationnement et la chaussée roulante sur la rue du Général Leclerc sont, aujourd'hui, au même niveau, mais matérialisés par des revêtements différents distinguant la vocation de chaque espace.

Le parti d'aménagement retenu pour cette rue est de surélever les trottoirs par rapport à la chaussée afin de retrouver une disposition de voie classique. Ainsi l'espace piéton est clairement séparé de l'espace dédié aux voitures puisque le stationnement se trouve au même niveau que la chaussée roulante.

Cette nouvelle disposition changera peu les gabarits. En effet, la largeur de la chaussée roulante sera identique tout le long de la rue, ainsi que celle du stationnement. En revanche, la largeur des trottoirs variera en fonction de l'envergure de la rue qui s'élargit au niveau de la Halle.

Au niveau des places de stationnement, ces dernières seront maintenues longitudinalement le long des trottoirs de
.../...



chaque côté de la chaussée, à l'exception de celles devant la Halle qui seront supprimées afin de mettre en valeur le parvis devant cet édifice et d'élargir les trottoirs. Néanmoins, par la suppression des jardinières qui occupaient de larges espaces, **le nombre de places augmentent, passant de 44 à 54.**

À propos du traitement des carrefours avec les rues du Commerce et du Dauphin, le parti retenu est de concevoir un "carrefour plateau" surélevé avec une chaussée à hauteur des trottoirs afin que la rue du Général Leclerc, sur ces portions, soit sur un même niveau. **Ainsi, sur cet espace, la priorité est donnée au piéton.** La surélévation de la chaussée incite l'automobiliste à ralentir et rend plus visible ces deux intersections qui sont les deux lieux de connexion avec la Halle et la place Dupont Perrot. Les trottoirs sont élargis en englobant l'espace dédié au stationnement, en particulier face à la Halle.

Au sujet des traversées piétonnes, le parti retenu est de conserver leur emplacement, mais de les traiter de manière différente. Pour deux d'entre-elles, au début et à la fin de la rue, il s'agit de tra-

versées classiques avec un marquage de bandes rectangulaires blanches, une bande d'éveil de vigilance et **un abaissement du trottoir avec un ressaut pour sécuriser et faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.** Pour celles qui sont liées aux intersections avec les rues du Commerce et du Dauphin, l'aménagement d'un carrefour plateau surélevé, constitué par le trottoir et la chaussée surélevée, forme un espace où le piéton est prioritaire.

Revêtement du sol

Les revêtements des différents espaces de cette rue sont matérialisés aujourd'hui par :

- du béton désactivé pour les trottoirs ;
- soit une bande de béton imitation pavé de couleur rouge, soit une bande de pavés de granit pour la délimitation des places de stationnement ;
- du bitume noir encadré de part et d'autre par du béton imitation pavé de couleur rouge pour la chaussée roulante ;
- une bande de pavés pour le caniveau central.

Le parti d'aménagement retenu est de simplifier la lecture de l'espace public :

- un enrobé noir pour la chaussée et l'es-

pace dédié au stationnement. Une bande de pavés de granit délimite la zone de stationnement de la chaussée roulante et un simple marquage par une ligne blanche démarque les places les unes des autres.

Un enrobé noir grenailé avec un calepinage :

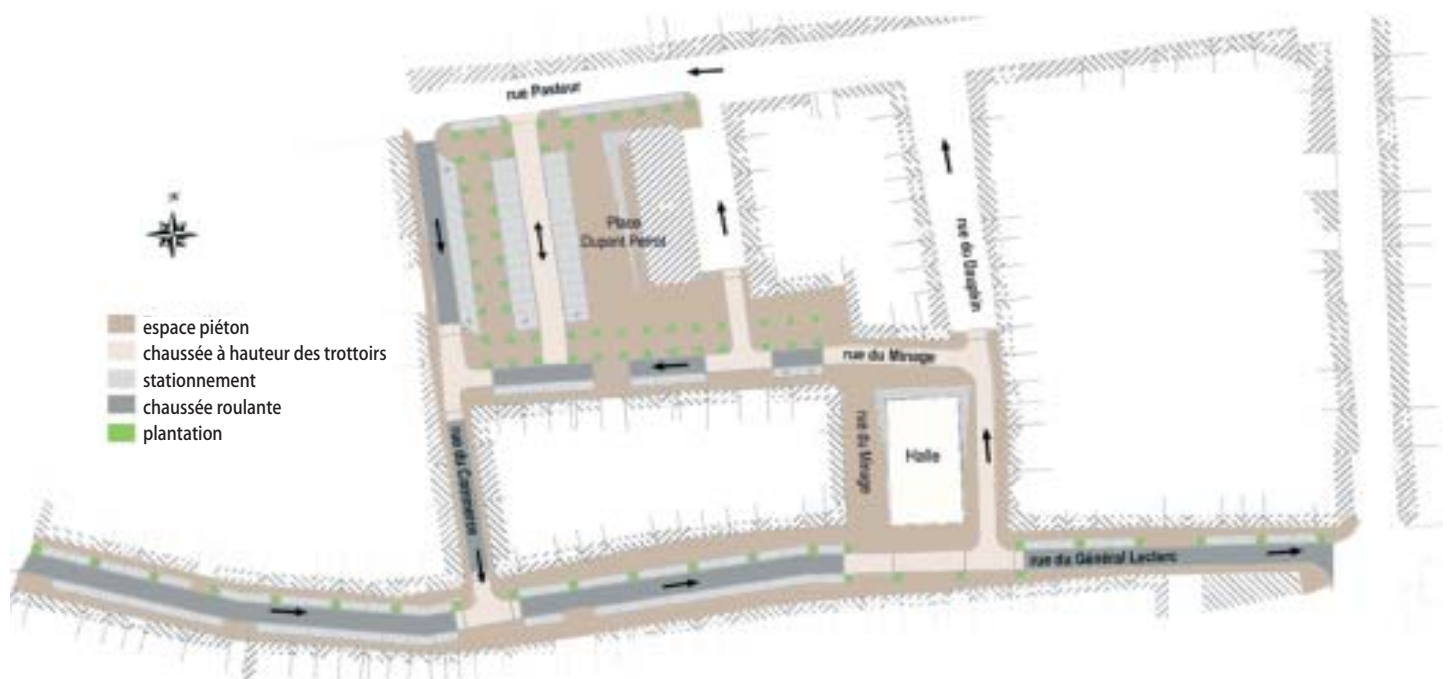
- pour les trottoirs avec une bordure et un caniveau en granit. Le calepinage sert également à délimiter et marquer les entrées des porches.
- pour les intersections avec les rues du Commerce et du Dauphin aménagées en "carrefour plateau surélevé".

Des pavés collés seront posés sur les rampes d'accès aux porches, à la ruelle et au passage, situées au niveau des trottoirs et sur celles qui marquent le début du carrefour plateau surélevé pour les intersections avec les rues du Commerce et du Dauphin.

Plantations

Actuellement, cette rue compte de nombreuses jardinières implantées tout le long de la voie et de chaque côté de la chaussée, ainsi qu'un alignement d'arbres sur la portion, côté pair, compris entre la rue du Commerce et la Halle.

schéma d'organisation spatiale



aperçu général



Le parti paysager retenu est de supprimer l'existant et de réaliser un alignement d'arbres implanté côté pair sur la chaussée destinée au stationnement, les réseaux se trouvant au niveau du trottoir. Il s'agit de planter un arbre toutes les deux places, soit tous les 10 m afin de rythmer la rue et créer un front végétal aéré qui n'obstruera pas la vue sur les devantures commerciales. Pour garder la perspective sur la Halle qui offre une

architecture de qualité et donner plus d'ampleur au parvis devant la Halle, les arbres, sur la portion de la rue qui longe la Halle, seront plantés côté impair, en conservant également l'espacement de 10 m.

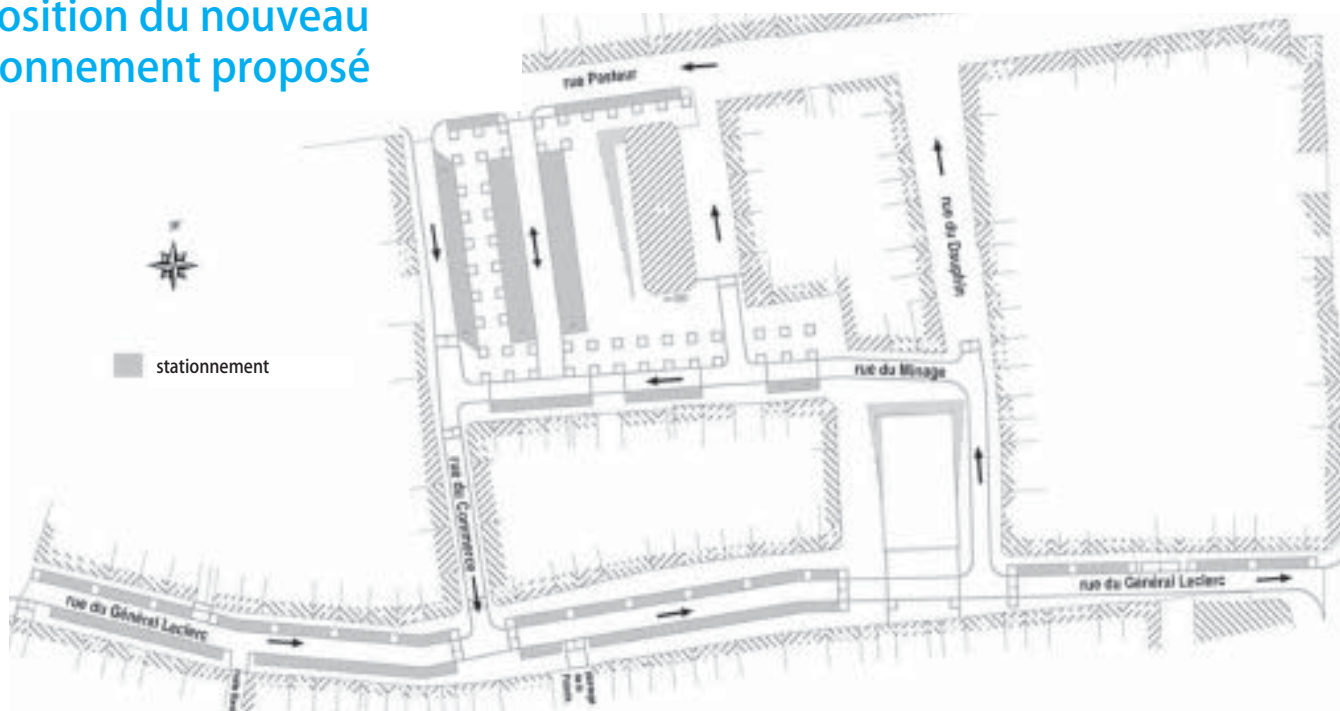
Mobilier urbain

Aujourd'hui, le mobilier urbain sur la rue est trop prégnant et peu esthétique, ce qui dévalorise ce secteur.

Il est projeté de supprimer le mobilier existant (éclairage, potelet, bancs, poubelles, jardinières au sol et suspendues, ...) et de le remplacer par un mobilier plus adapté au caractère traditionnel du tissu urbain.

À noter également, la conservation de la fontaine Wallace, qui pourrait être déplacée face à la Halle sur le parvis marché.

disposition du nouveau stationnement proposé



La Halle

Organisation de l'espace

Le parti d'aménagement retenu sur ce site est le suivant :

- la fermeture de la rue du Minage à la circulation pour créer un véritable espace piétonnier sécurisé le long de la Halle et faire de ce secteur le lieu principal d'échange et de passage entre la place Dupont Perrot, la Halle et la rue du Général Leclerc ;

- la création d'un plateau homogène au même niveau autour de la Halle pour donner une unité spatiale à l'espace, l'agrandir visuellement et renforcer son caractère piéton. Il s'agit de surélever la chaussée roulante au niveau du trottoir des rues du Dauphin et du Minage devenue piétonne, ainsi que la portion de la rue du Général Leclerc longeant la Halle. De plus, l'aménagement de ce plateau autour de la Halle permettra d'améliorer l'organisation du marché en optimisant l'agencement des stands des forains, en particulier au niveau de la rue du Minage ;

- la mise en place d'emmarchements en sifflet autour de la Halle pour traiter de manière progressive la différence de niveau entre la Halle même et le trottoir. Au regard du dénivelé, l'emmarchement débute au deuxième tiers de la Halle de chaque côté de l'édifice. Plusieurs mains courantes seront implantées pour assurer un accès sécurisé aux personnes à mobilité réduite ;

- l'élargissement de l'ensemble des trottoirs, rues du Minage et du Dauphin, grâce à la suppression du stationnement afin d'assurer une meilleure déambulation piétonne autour même de la Halle mais également entre les trois polarités de l'hypercentre (rue du Général Leclerc / Halle / place Dupont Perrot), notamment pour les personnes à mobilité réduite. De plus, la largeur des trottoirs de la rue du Dauphin passant de 1,5 m à 2,5 m en moyenne, les commerces implantés le long de cette rue auront la possibilité

d'aménager des terrasses accueillantes.

Revêtement du sol

Le revêtement de ce secteur comprend aujourd'hui :

- des pavés en granit pour les trottoirs ;
- du bitume noir pour la chaussée.

Le parti général d'aménagement retenu est de simplifier la lecture de l'espace public tout en le qualifiant, comme pour la rue du Général Leclerc, avec :

- un enrobé noir pour la chaussée ;
- un enrobé noir grenailé avec un calepinage, pour l'ensemble de l'espace piéton. Les bordures et les caniveaux des trottoirs seront en granit ;

- des pavés collés pour les rampes d'accès qui marqueront le début du plateau surélevé au niveau de la rue du Dauphin.

Ce matériau sera utilisé pour le sol de la Halle et ce jusqu'aux pieds des immeubles de la rue du Général Leclerc. Par ce traitement, la dimension du parvis devant cet édifice sera renforcé visuellement et ce secteur sera plus homogène et unifié ;

- un parement en granit pour les marches sera réalisé autour de la Halle.

Plantations

Le parti paysager retenu est, pour ce secteur, de conserver un aspect minéral. Les jardinières présentent aujourd'hui seront donc supprimées. Néanmoins en bordure de ce secteur, la présence d'arbres, sur le côté impair de la rue du Général Leclerc et sur le renfoncement situé en oblique de la Halle, offre un cadre végétal d'une certaine envergure sans atténuer, néanmoins, la perception de l'édifice dont l'architecture typique donne son caractère au site.

Mobilier urbain

Aujourd'hui, le mobilier urbain sur ce site est rare : deux jardinières et des réverbères suspendus aux façades.

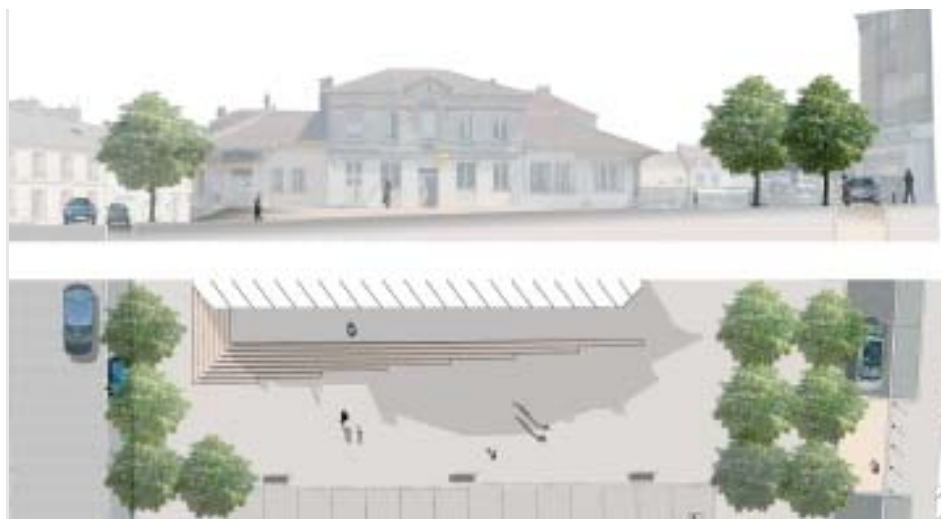
Il est projeté de supprimer les deux jardinières au sol et les réverbères afin de remplacer ces derniers par un modèle de candélabre identique à celui choisi sur la rue du Général Leclerc.

Une attention particulière sera portée sur l'éclairage de ce secteur afin de le mettre en valeur tant en journée, par la présence même des candélabres, que la nuit, par la mise en lumière du site et de

Nouveau sens de circulation et localisation de la nouvelle signalétique directionnelle



la Halle en particulier. Un Plan Lumière sur l'ensemble du secteur aménagé, rue du Général Leclerc, Halle et place Dupont Perrot, sera créé afin de réaliser un plan d'organisation et de mise en place de l'éclairage visant à améliorer l'efficacité et la répartition de celui-ci dans un souci de visibilité, d'esthétique, de sécurité et d'économie d'énergie, voire de réduction de la pollution lumineuse.



La place Dupont Perrot

Organisation de l'espace

La vocation même de cette place, aujourd'hui entièrement destinée à la voiture, sera entièrement repensée pour offrir un véritable espace de centralité de qualité au cœur de l'hypercentre, dont la vocation sera multiple :

- lieu de convivialité avec l'implantation d'un mobilier adapté permettant aux Nangisaisiens de flâner sur la place ;
- lieu festif avec la création d'un véritable parvis devant l'édifice de la Poste pouvant accueillir diverses manifestations ;
- lieu de promenade avec la création du mail planté tout autour de la place ;
- lieu de stationnement avec la présence de plusieurs poches de stationnement.

Le parti d'aménagement retenu est le suivant :

- la création d'un plateau homogène au même niveau sur l'ensemble de la place afin de donner une unité spatiale à cet espace et renforcer son caractère piéton. La réalisation de ce plateau homogène et continu englobant la place Dupont Perrot et la Halle permettra de créer une unité de lieu qui aujourd'hui fait défaut.

L'aménagement de ce plateau autour de la place et de la Halle offrira la possibilité de réorganiser spatialement le mar-

ché en le regroupant sur ces deux secteurs et ainsi libérer la rue du Général Leclerc. Cette option permettra, d'une part, une nette amélioration de la circulation les jours de marché, l'axe principal n'étant plus bloqué, et d'autre part, une reconcentration du marché sur un espace de qualité convivial ;

- la création d'un véritable parvis devant la Poste. Ce parvis pourra, ainsi, devenir un lieu de détente et de convivialité pouvant accueillir ponctuellement diverses manifestations et animations publiques. En effet, en tenant compte de la poche de stationnement aménagée dans le prolongement du parvis et au même niveau que ce dernier, la ville disposera d'un espace offrant, au cœur de l'hypercentre, une superficie d'envergure paysagée et de caractère ;

- la mise en place d'embranchements en sifflet le long de la Poste pour traiter le dénivelé de ce secteur qui induit une différence de niveau entre le parvis et l'entrée du bâtiment. La réalisation de cet embranchement permettra de créer une véritable rampe, d'une largeur de 2,3 m, offrant un accès sécurisé et facilement praticable pour les personnes à mobilité réduite. Au regard du dénivelé, l'embranchement encadrera entièrement la façade principale de l'édifice. Cet aménagement nécessitera le rehaussement du DAB (distributeur automatique de billets) de la Poste, le déplacement du

quai de déchargement du courrier et de l'emplacement de l'aire de stationnement pour les convoyeurs de fonds à l'arrière de l'édifice. Ces aménagements seront réalisés en étroite collaboration avec la Poste ;

- la libération de l'espace au niveau du renforcement situé en oblique de la Halle et occupé aujourd'hui par des places de stationnement, pour prolonger le parvis et faire de ce lieu le lien visuel et physique entre les deux polarités de l'hypercentre : la place Dupont Perrot et la Halle. Libéré du stationnement et situé au même niveau que l'esplanade entourant la Halle, cet espace assure, ainsi, une véritable continuité piétonne sécurisée et accessible aux PMR entre la Halle et la place Dupont Perrot ;

- la réduction de la chaussée roulante, le long du front urbain sud de la place, à 3,5 m, cette voie étant mise en sens unique depuis la rue du Dauphin. Cela permettra d'élargir le trottoir de cette rue. A noter que la chaussée roulante de cette voie se situe au même niveau que le parvis de la Poste et de l'esplanade autour de la Halle afin de conserver un espace homogène. Il en est de même pour la chaussée roulante et le stationnement en épi de la rue située dans la prolongation de la rue du Commerce.

La réorganisation des places de stationnement avec :

- la création d'une poche de 28 places en

- bataille dont 4 réservées aux PMR devant le parvis de la Poste ;
- la création d'une poche de 11 places en épi dont 2 réservées aux PMR le long de la rue située dans l'axe de la rue du Commerce ;
- l'aménagement de 9 places longitudinales à la rue longeant le front urbain Sud de la place dont 2 réservées aux PMR ;
- la réalisation de 7 places longitudinales à la rue Pasteur.

Au total, cette place comptera 55 emplacements et une signalétique sera mise en place pour orienter les voitures place de l'Abbé Evrard, place Paul Langevin et place Denis de Chailly entre autre, où il y a de nombreux emplacements inoccupés.

Au vue de la nouvelle organisation spatiale de la place, des nouveaux sens de circulation seront mis en place sur ce secteur et sur la rue du Minage devenue uniquement piétonne ; le rôle de la rue

du Commerce va évoluer. Elle deviendra la principale voie reliant la place Dupont Perrot à la rue du Général Leclerc. Pour sécuriser les flux piétons, il s'agira de redonner à cette rue un profil de voie classique, identique à celui de la rue du Général Leclerc.

Revêtement du sol

Le revêtement de ce secteur est un enrobé noir aussi bien pour la chaussée que pour les trottoirs.

Le parti général d'aménagement retenu est de qualifier cet espace public et d'unifier ce secteur avec celui de la Halle.

- Un enrobé noir pour la chaussée roulante et le stationnement des rues qui longent les fronts urbains de la place. Les bordures et les caniveaux des trottoirs seront en granit ;

- un enrobé noir grenailé avec un calepinage pour l'ensemble du parvis devant la Poste y compris la poche de stationnement

en bataille située dans le prolongement du parvis, les traversées piétonnes et les intersections ;

- de pavés collés pour les rampes d'accès qui marquent le début du carrefour plateau surélevé de la voie situé dans le prolongement de la rue du Commerce, ainsi que l'entrée, depuis la rue Pasteur, de la poche de stationnement située devant la Poste ;

- d'un parement en granit pour les marches réalisées le long de l'édifice de la Poste.

Plantations

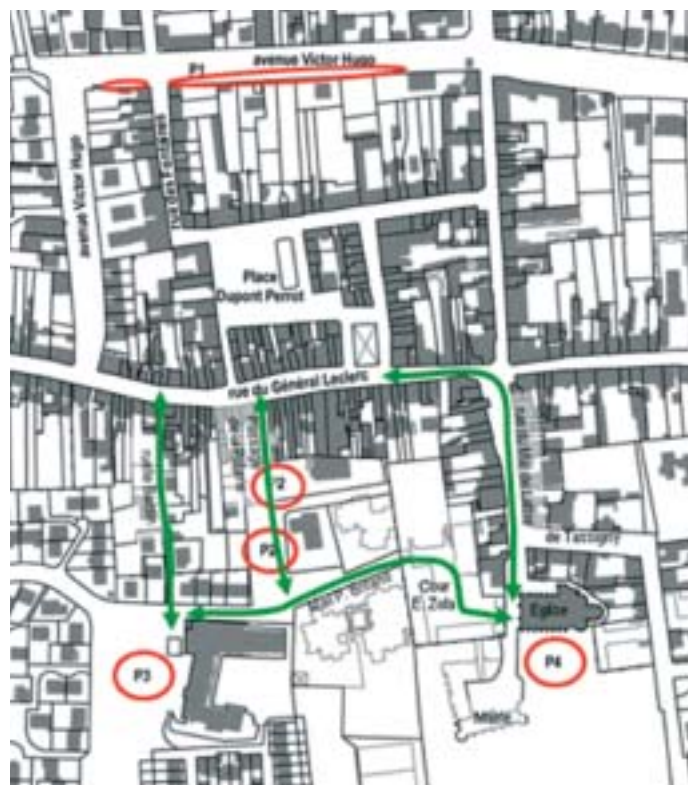
Actuellement, cette place ne fait l'objet d'aucun traitement paysager, seules quelques jardinières sont implantées au centre de la place et en limite de la zone de stationnement pour marquer ses entrées depuis la rue Pasteur.

Le parti paysager retenu est de concevoir un mail planté encadrant le parvis

Localisation des parkings de l'hypercentre



cheminements indiqués par une signalétique piétonne



devant la Poste et la poche de stationnement principale pour structurer la place Dupont Perrot.

Mobilier urbain

- des toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- un panneau d'information lumineux ;
- des bancs pour accueillir les Nangis-siens ;

Comme pour la Halle, une attention particulière sera portée sur l'éclairage de la place afin de la mettre en valeur et de rendre ce lieu convivial en soirée.



créer de véritables espaces piétonniers sécurisés, notamment le long de la Halle



parking place Denis de Chailly sous-utilisé

Bilan de l'offre en stationnement sur l'hypercentre

	nombre de places actuelles	nombre de places projet
rue du Général Leclerc	44	54
Halle	13	0
Place Dupont-Perrot	119	55
total	176	109

Au total, le projet d'aménagement sur la rue du Général Leclerc, la Halle et la place Dupont Perrot propose 109 places de stationnement, soit 67 de moins qu'actuellement.

La suppression de ces emplacements sera compensée par :

- la possibilité de stationner sur la contre-allée le long de l'avenue Victor Hugo située à 130 m de la place Dupont Perrot via la rue des Fontaines. Ce secteur, d'une trentaine de places, est aujourd'hui sous-fréquenté. Pour accroître le nombre de places sur ce secteur, il est possible de réorganiser le stationnement en épi, la largeur de cette contre-allée le permettant aisément, amenant le nombre de places à une cinquantaine.
- la présence de plusieurs parkings situés en limite de l'hypercentre :

- celui de la place de l'Abbé Evrard, située à 140 m de la place, comptant 76 places sous utilisées en dehors des jours de marché et accessible depuis la rue du Général Leclerc via le passage de la Poterie ;

- celui de la place Denis de Chailly, située à 200 m de la place, comptant environ 70 places sous utilisées et accessible par le passage de la Poterie ;

- et enfin, le parking de la Mairie, d'une soixantaine de places, situé à 280 m de la place.

Pour indiquer la présence de ces différents parkings aux visiteurs et aux Nangis-siens et les guider vers ces sites, un travail sur la signalétique accompagnera ce projet d'aménagement pour assurer un bon fonctionnement de l'hypercentre.

Estimation financière

Études plus coordination du projet :

354 000 €

Travaux :

2 116 000 €

Total : 2 470 000 €

Agenda

Novembre

Heure du conte

Mercredi 16 novembre à 10 h 30 | Médiathèque

Permanence de M. Michel Billout, sénateur

| Vendredi 18 novembre de 18 h 00 à 20 h 00 | Maison des Citoyens - centre commercial de la Mare aux Curées

Ateliers de calligraphie

pour adultes et enfants à partir de 7 ans (débutants ou non)

| Samedi 19 novembre | Médiathèque

10 h 00 - 11 h 15 : débutants

11 h 15 - 12 h 30 : initiés

Aurore Torchia - exposition

| du samedi 19 au samedi 26 novembre | galerie de l'espace culturel

Vernissage le samedi 19 novembre à 18 h 00

Les Rustres théâtre

| Samedi 19 novembre à 20 h 30 | La Bergerie

13€/8€

Conseil municipal

| Mercredi 23 novembre à 20 h 30 | salle D. September

Remise des diplômes du travail

| Vendredi 25 novembre à 19 h 00 | Salle D. September

Permanence de M. Philippe Delannoy, maire

| Samedi 26 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 | Mairie

Rencontre avec Alain Tixier, réalisateur de "Bonobos"

| Samedi 26 novembre après la projection de 15 h 00

4 € | cinéma La Bergerie

Concert de la Sainte-Cécile

| Samedi 26 novembre | Salle D. September

Heure du conte

| Mercredi 30 novembre à 10 h 30 | médiathèque

Décembre

Accueil des tout-petits

| Jeudi 1er décembre de 10 h 00 à 11 h 30 | Médiathèque

Permanence de M. Michel Billout, sénateur

| Samedi 3 décembre de 10 h 00 à 12 h 00 | Maison des Citoyens - centre commercial de la Mare aux Curées

25^e Téléthon

Vendredi 2 et samedi 3 décembre

Ateliers de calligraphie

pour adultes et enfants à partir de 7 ans (débutants ou non)

| Samedi 3 décembre | Médiathèque

10 h 00 - 11 h 15 : débutants

11 h 15 - 12 h 30 : initiés

Don du sang

| Jeudi 8 décembre de 9 h 00 à 13 h 30 | CMA rue A. Briand

Veillée conte

| Vendredi 9 décembre à 20 h 00 | médiathèque

Exposition Créatout Mains

| Du 9 au 11 décembre au CMA rue A. Briand |

Permanence de M. Philippe Delannoy, maire

| Samedi 10 décembre de 9 h 00 à 12 h 00 | Mairie

Permanence de M. Michel Billout, sénateur

| Samedi 10 décembre de 10 h 00 à 12 h 00 | Maison des Citoyens - centre commercial de la Mare aux Curées

Exposition annuelle de l'APAN

| Samedi 10 au samedi 17 décembre inclus | galerie de l'espace culturel

Vernissage le samedi 10 décembre à 18 h 00

Festivités de Noël

Dimanche 11 décembre

Noël des Anciens

Vendredi 16 décembre

Les Rustres

La Compagnie del intermezzo

Mise en scène de Robert Vallée

Comédiens et Musiciens S. Legate, C. Dujarric, M.

Coquelin, E. Sicard, V. Huardel, S. Pigot, R. Fran-

çois, T. Michaud, F. Vergnieres, P. Audin, A. Chape-

lon, H. Bienert.

Costumes d'Isabelle Cosnard - Musique de Valérie

Huardel.

Décors et lumière par David Ranis

Tarif B : 13€/8€ - durée 1 h 50

| Samedi 19 novembre à 20 h 30 |

La Bergerie

Cocktail explosif de plaisanteries et de quiproquos, cette comédie est l'une des plus savoureuses de Carlo Goldoni. Les rustres représentent un modèle d'homme exécration et colérique. Pourtant, ces hommes qui se veulent autoritaires et dominants se retrouvent constamment dupés par leurs épouses. Alors, pour tenter, en vain, d'imposer leur point de vue, ils ralentissent, « gueulent ». Leurs femmes, si charmantes en apparence, font, quant à elles, preuve de rouerie, de perfidie, et finalement d'une liberté qui nous rassure. D'une façon ou d'une autre, elles se joueront toujours de leurs rustres de maris. C'est donc en plein carnaval que le clan des femmes va conspirer pour permettre à Lucia et Filippetto, son promis, de se rencontrer avant le mariage arrangé, et ce au grand dam de leurs pères respectifs.



Jacky Jacotton